

Climatisation

LA RÉUNION



Primes économies d'énergie pour le remplacement d'un climatiseur énergivore dans les logements (dit «résidentiel») et pour l'installation ou le remplacement d'un ou de plusieurs* climatiseurs dans les bâtiments (locaux du secteur **tertiaire**), valables du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Catégorie	Résidentiel	Résidentiel «coup de pouce»
Substitution d'un climatiseur énergivore par un climatiseur performant d'une puissance de 7000BTU/heure	600€ / unité	600€ / unité
Substitution d'un climatiseur énergivore par un climatiseur performant d'une puissance de 9000BTU/heure	450€ / unité	450€ / unité

Catégorie	Tertiaire en renouvellement	Tertiaire primo installation
Climatiseur performant d'une puissance de 7000 BTU/heure	170€ / unité	120€ / unité
Climatiseur performant d'une puissance de 9000 BTU/heure	245€ / unité	195€ / unité
Climatiseur performant d'une puissance de 12 000 BTU/heure	330€ / unité	280€ / unité
Climatiseur performant d'une puissance de 15 000 BTU/heure	480€ / unité	430€ / unité
Climatiseur performant d'une puissance de 18 000 BTU/heure	555€ / unité	505€ / unité
Climatiseur performant d'une puissance de 21 000 BTU/heure	650€ / unité	600€ / unité
Climatiseur performant d'une puissance de 24 000 BTU/heure	710€ / unité	660€ / unité
Climatiseur performant d'une puissance de 28 000 BTU/heure	760€ / unité	710€ / unité

*Opération limitée à 10 climatiseurs maximum. Les climatiseurs à simple ou double conduits ne sont pas éligibles.



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos [partenaires Agir Plus d'EDF](#) dont vous trouverez la liste sur le site reunion.edf.fr